

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DES PECHES ET
DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)**

**DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE
LA SURVEILLANCE DES PECHES (DPSP)**



**RESUME RAPPORT ANNUEL
DES STATISTIQUES
ANNEE 2022**

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email : surpeche@hotmail.com - BP : 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19

RESUME :

Durant l'année 2022, le suivi des activités menées contre la pêche INN par l'Autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), a montré les résultats ci-dessous :

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, en mer. Les Eléments Français au Sénégal (EFS), la Marine nationale et l'Armée de l'Air ont contribué aux actions de surveillance et contrôle des pêches. Globalement, pour les navires de pêche industrielle, 2 333 inspections et / ou contrôle ont été effectuées en 2022 contre 2 256 par rapport à l'année 2021; soit une légère évolution en valeur relative de 3,41%.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été réalisées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des centres secondaires tout au long de la façade maritime. Au total, 8 693 pirogues ont été contrôlées contre 10 051 au cours de l'année 2021; soit une diminution de 13,51% consécutive à la grève constatée dans le secteur primaire.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 37 arraisonnements de navires de pêche industrielle et 756 pirogues sénégalaises de pêche artisanale.

La certification de captures des produits de la pêche, a atteint 239 290 tonnes contre 257 597 tonnes, comparativement à l'année 2021, soit un repli de 7,10% en valeur relative.

Le suivi de la sécurité des pêcheurs artisans a permis de recenser au cours de l'année 2022, cent-neuf (109) cas d'accident en mer.